



ÊTRE RECONNU-ES COMME  
LES PROS DE L'ÉCOLE  
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



[Site Internet](#)

**Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Lundi 31 Août 2020**

**Mon adhésion 2020/2021, je m'en occupe dès maintenant !**

**Pour renforcer le collectif, j'adhère au SNUipp-FSU !**



[Facebook](#)

**ICI**



[@SNUIPP66](#)



## **Visio conférence avec le DASEN**

Compte-rendu de la visio-conférence entre les responsables du SNUipp-FSU 66 et le DASEN du vendredi 28 août 2020 sur les conditions de rentrée.

### **Comment l'administration a-t-elle prévu de protéger et de prendre en compte les situations des personnels vulnérables ?**

*Si l'état de santé d'un.e enseignant.e est actuellement incompatible avec la pratique du métier, cela passe par un arrêt de travail. Sinon, les personnels vulnérables doivent prendre contact avec le médecin du travail (Mme Dejong, à la DSDEN) et sous présentation d'un certificat médical pourront avoir un masque de type 2 (meilleure filtration). Un stock est constitué à la DSDEN.*

**La rentrée 2020 sera hors norme. Dans ce contexte, pourquoi ne pas avoir accordé au moins deux jours de pré-rentrée qui semblent plus que nécessaires ?** De plus, les directeurs et directrices sont convoqués le lundi matin par leurs IEN. Les équipes pédagogiques au complet ne se voient en réalité qu'une demi-journée sur le temps institutionnel et prennent sur leur temps personnel pour palier à cette décision du ministère, afin que tout soit prêt le jour J.

*Le DASEN nous répond que deux jours de pré-rentrée ne sont pas indispensables à ses yeux, certain.es collègues ne se remettent d'ailleurs au travail que lundi ! Un deuxième jour de réflexion sur les résultats des évaluations nationales serait plus approprié.*

Nous répondons que c'est encore la conscience professionnelle des personnels sur le terrain qui fait tourner la machine !

### **Y a-t-il des consignes particulières pour le jour de la rentrée, les premiers jours de classe ?**

*Réponse du DASEN : Le protocole sanitaire s'impose à tout le monde. L'accueil des parents des nouveaux élèves est possible, dans le respect des gestes barrières, en adaptant en fonction de la situation : réunion dans la cour par exemple si cela est possible.*

*Pour l'instant, les projets engagés par les enseignant.es peuvent être menés. Il n'y a pas d'interdiction des visites et sorties, celles-ci s'organisant évidemment dans le strict respect des préconisations sanitaires.*

---

**Evaluations nationales : pour le SNUipp-FSU, le maintien de ces évaluations standardisées est une mesure complètement hors sol. Certains élèves ont rompu le lien avec l'école depuis des mois, d'autres l'ont fréquentée plus ou moins régulièrement. Nous rappelons notre demande d'annulation de ces évaluations.**

*Le DASEN pense que les évaluations aideront les enseignant.es. Ils et elles pourront s'appuyer sur les résultats pour s'adapter à la situation de leurs élèves.*

Nous lui indiquons que les enseignant.es ont leurs propres évaluations en début d'année et que cette année encore plus que les autres, ils adapteront celles-ci contrairement au ministère. De plus, les enseignant.es ne se basent pas, pour leur part et contrairement à Jean-Michel Blanquer, sur un seul pan de la recherche en sciences de l'éducation que sont les neurosciences.

**Comment seront gérés les Rendez-vous de carrière de 2019/2020 reportés à cause de la situation sanitaire ?**

*Dans les P.O., il y eu seulement 13 reports. Ces collègues auront leur rendez-vous de carrière très rapidement lors de ce début d'année scolaire.*

*Ceux qui ont eu leur RdV de carrière l'année dernière devraient recevoir leur appréciation finale dans la première quinzaine du mois de septembre.*

**Rupture conventionnelle :** ces dernières années, les chiffres de démissions des enseignant.es sont en forte augmentation, notamment chez nos jeunes collègues. Ce dispositif, même s'il incarne une « flexibilité » néfaste et une attaque du statut du service public va enfin pouvoir être mis en place dans les semaines à venir suite à la parution du texte réglementaire tant attendu.



## **Ouvertures et fermetures de classes / Mouvement**

**Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) de rentrée aura lieu le jeudi 3 septembre à 9h00. Les ouvertures et fermetures de classes y seront étudiées.** Vos délégué.es du personnel du SNUipp-FSU 66 et de la FSU 66 seront présent.es afin de défendre les situations de toutes les écoles concernées.

**Faites-nous remonter au plus vite les effectifs par niveaux ainsi que toute information importante sur la situation de l'école par mail à [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) ou en complétant le formulaire en ligne [sur notre site Internet](#).**

Nous vous contacterons afin de préparer au mieux ce moment important pour les écoles, que vous soyez menacé.es de fermeture ou qu'une ouverture soit nécessaire !

**Le mouvement de rentrée dit « Foire aux postes »**, pour les collègues encore non affecté.es et pour celles et ceux victimes d'une fermeture lors du CTSD, se tiendra **le vendredi 4 septembre au matin**. L'administration publiera la liste des postes après le CTSD de la veille.



## **Rentrée 2020 : une rentrée pas comme les autres !**

Rarement une rentrée scolaire ne se sera préparée avec autant d'incertitudes pour les enseignantes et les enseignants, les parents, les élèves et les collectivités territoriales. Le ministre ayant beau affirmer sur les plateaux télé que tout est prêt, la réalité est bien différente.

---

---

C'est autour des conditions de cette rentrée particulière sous Covid que les échanges ont principalement porté lors de la conférence de presse de rentrée du SNUipp-FSU. Mais d'autres sujets comme celui des évaluations nationales standardisées, des salaires enseignants, de l'éducation prioritaire ou encore de la direction d'école étaient également au menu de ce rendez-vous annuel. Le syndicat a rappelé la nécessité d'un autre projet pour l'école.

**Le communiqué de presse du SNUipp-FSU : [ICI](#)**

**Consulter la circulaire de rentrée : [ICI](#)**

**Protocole sanitaire : [ICI](#)**



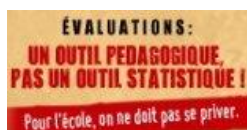
**Direction**

**La check-list de rentrée [ICI](#)**

La liste des (trop) nombreuses choses à faire pour préparer la rentrée. Un document conçu pour être utile aux directrices et directeurs d'école et qui montre à quel point le « choc de simplification » revendiqué par le SNUipp-FSU s'impose. En cette rentrée particulière, la liste s'allonge avec la prise en compte du protocole lié à la situation sanitaire.

**Nouvelle circulaire direction [ICI](#)**

Comme cela avait été annoncé dans le cadre du chantier sur la direction d'école, une première circulaire vient de paraître. Elle fait de nombreuses références au projet de loi Rihlac qui est toujours en cours d'examen au parlement ! La prime évoquée par le ministre n'y figure pas...



**Evaluations CP et CE1 : encore plus hors-sol !**

Alors que les élèves auront vécu depuis le mois de mars une scolarité particulièrement bouleversée, la rue de Grenelle fait comme si de rien n'était et maintient au calendrier de début d'année des évaluations CP et CE1 pourtant déjà fortement remises en cause en temps ordinaire. Le SNUipp-FSU demande leur annulation et engage une campagne de conviction avec les parents d'élèves. L'analyse du SNUipp-FSU [ICI](#)



**Analyse de Daniel Almedro, ancien DASEN : « Je voudrais fournir des clés de lecture de la politique scolaire globale du ministre ».**

Un texte indispensable pour comprendre les enjeux de l'école de demain, de l'éducation nationale et trouver des ressources militantes pour contrer ce monstrueux projet pour une véritable école démocratique.

---



## Rendez-vous de carrière 2019/2020 et 2020/2021 : calendriers et recours

Pour les collègues éligibles au rendez-vous de carrière en 2019/2020 :

- Mon rendez-vous de carrière a pu avoir lieu : l'appréciation finale du DASEN sera communiquée dans les deux semaines après la rentrée scolaire (soit entre le 1<sup>er</sup> le 15 septembre)
- Mon rendez-vous de carrière n'a pas pu se tenir : l'arrêté du 13 mai 2020 relatif à l'aménagement des rendez-vous de carrière stipule que celui-ci peut avoir lieu jusqu'au 31 décembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Je dois être prévenu.e au moins 15 jours avant la date prévue. Dans ce cas, l'appréciation finale devra être communiquée au plus tard le 15 janvier 2021.

Pour les collègues éligibles au rendez-vous de carrière en 2020/2021 :

- Vous avez été informé.es par mail avant les vacances d'été sur votre messagerie professionnelle de la tenue d'un rendez-vous de carrière en 2020/2021
- Vous serez prévenu.es du calendrier de votre rendez-vous de carrière par votre IEN au plus tard 15 jours calendaires avant la date de celui-ci, hors période de vacance de classe.
- Le compte-rendu fait l'objet d'appréciations par l'IEN. Au cours de l'année, il est transmis à l'enseignant.e qui peut formuler des observations dans un délai de 15 jours après réception.
- L'appréciation finale du DASEN sera notifiée dans les deux semaines qui suivent la rentrée 2021.

### Mon recours rendez-vous de carrière

Les collègues qui ont eu leur rendez-vous de carrière du 6<sup>ème</sup>, du 8<sup>ème</sup> ou du 9<sup>ème</sup> échelon l'année dernière recevront leur appréciation finale dans I-prof entre le 1<sup>er</sup> et le 15 septembre.

**Il est possible de contester cette appréciation !**

Voici la procédure :

- **Etape 1** : le recours gracieux : à faire dans un délai de 30 jours suivant la notification de l'appréciation. Envoi au Dasen en lettre recommandée avec accusé de réception. Le délai de réponse du DASEN est de 30 jours.
- **Etape 2** : la saisine de la CAPD : à faire dans les 30 jours suivant la réponse négative ou l'absence de réponse du DASEN. Envoi au Dasen en lettre recommandée avec accusé de réception.

Retrouvez sur notre site toutes les explications et les modèles de courrier de recours gracieux et de saisine de la CAPD



## Déplacements professionnels en covoiturage, en vélo ou en vélo électrique : le « Forfait mobilités durables » te concerne !

Le décret n°2020-543 du 9 mai 2020, publié au JO du 10 mai 2020, institue un « Forfait mobilités durables » d'un **montant annuel de 200 euros** dans la Fonction Publique d'Etat. Il est entré en vigueur depuis le 11 mai 2020. A ce jour, notre administration départementale n'a toujours pas communiqué sur la procédure de demande de versement de ce forfait.

**Aussi, le SNUipp-FSU 66 a demandé aux services de la DSDEN, en date du 10 août, de diffuser les renseignements nécessaires à l'ensemble des personnels concernant ce dispositif, afin que toutes celles et ceux qui peuvent y prétendre puissent y avoir effectivement accès dès l'année 2020 (date limite de demande fixée au 31 décembre 2020)**

Toutes les précisions sur notre site [ICI](#)

---

### **Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !**

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

**Je me syndique [ICI](#)**

---

**Mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>**

**SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>**

**compte twitter : @snuipp66 Facebook**

**TEL : 04.68.50.78.44**

***Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)***

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**